

ÉCONOMIE / ATTRACTIVITÉ

Domaine touristique du Surgié

Fin 2023, la Ville avait renouvelé le contrat d'exploitation du Domaine touristique du Surgié pour 5 ans avec la société "Figeac Plein Air Vacances" (enseigne "Marc & Montmija") qui gérait le restaurant, le camping et le village vacances des Oustalous depuis 2008.

Cette société a informé la Ville de sa volonté de résilier le contrat en raison de difficultés financières, humaines et géographiques.

Le Conseil municipal a validé cette résiliation anticipée, qui prendra effet le 30 octobre 2024, et a engagé une réflexion sur l'avenir de ce site qui présente un intérêt majeur pour la Ville.



ATTRACTIVITÉ / PATRIMOINE

Aides aux façades

La convention de partenariat entre la Ville et le Département du Lot relative à l'opération « Restauration des façades » est renouvelée.

Dans ce cadre, le Département finance à hauteur de 15 000 € l'enveloppe de 100 000 € provisionnée par la Ville pour la restauration de façades.

Pour mémoire, en 2023, ces subventions communales ont atteint un montant total de 72 000 €. Elles ont permis d'aider 11 propriétaires pour 14 façades.



MOBILITÉS

Pôle d'échange multimodal (PEM) – Gare de Figeac

Dans le cadre du projet de création du Pôle d'échange multimodal, la Ville a saisi l'opportunité d'acquérir pour 45 000 € la halle de marchandise et les terrains attenants (6 600m²), propriétés de la SNCF.

Ces acquisitions viennent compléter les biens acquis en juin 2024, à savoir la maison située 1 place de la Gare et un terrain de 1 095 m² contenant un garage.

Cette opération permettra de considérablement augmenter la capacité de stationnement à l'entrée sud de la ville et de favoriser l'intermodalité.



PATRIMOINE / HABITAT

Aides financières à l'amélioration de l'habitat

Axe 1 Action Cœur de ville

La Ville subventionne les propriétaires réalisant des travaux d'amélioration de l'habitat dans le périmètre de l'OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain) en centre-ville.

L'objectif de ces travaux peut être de plusieurs ordres : économies d'énergies, autonomie - maintien à domicile, réhabilitation d'un logement très dégradé.

La Ville accorde également des primes pour les logements vacants réhabilités pour être occupés.

Ce Conseil municipal a octroyé une aide à 5 propriétaires pour un montant total de 5 125 €.

Pour rappel, depuis janvier 2024, 7 propriétaires ont ainsi été aidés pour un montant total de 21 982 € de subventions communales.



AMÉNAGEMENT

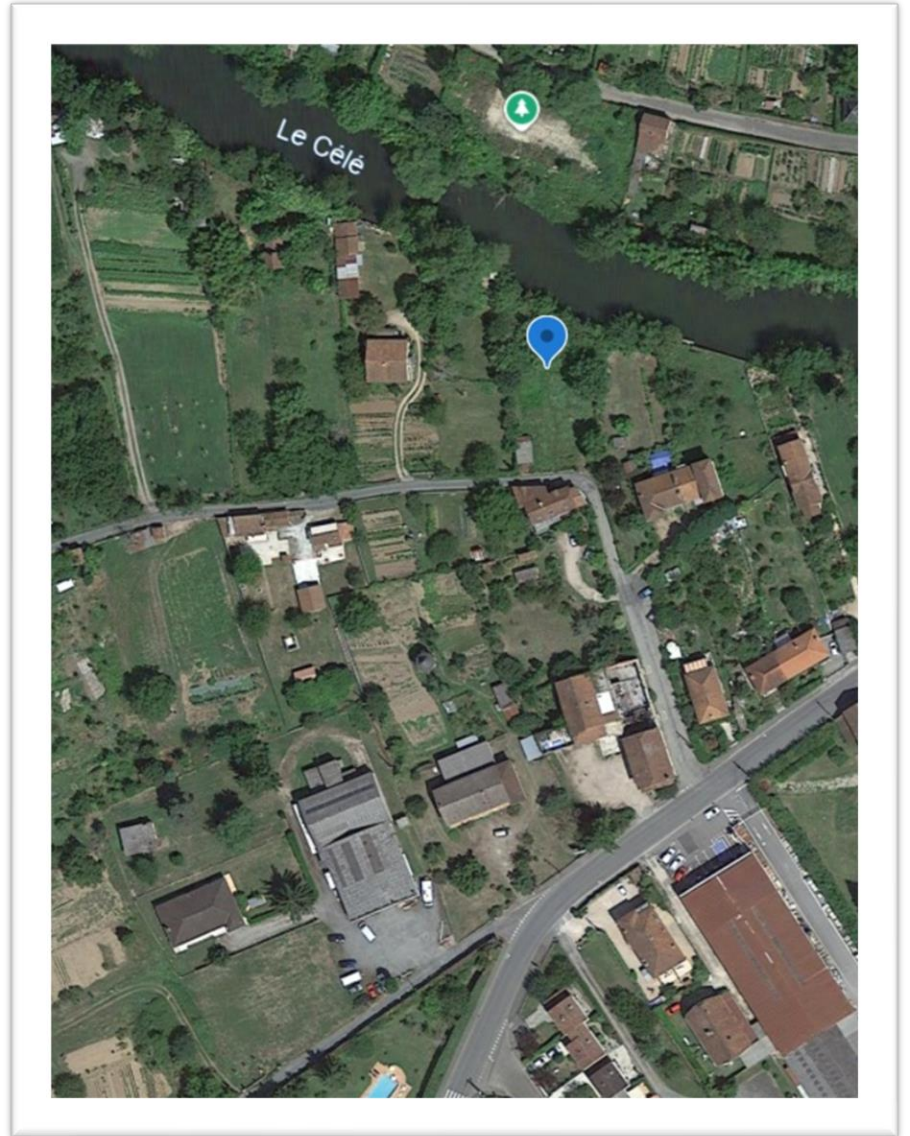
Acquisition foncière

d'une parcelle en bordure du Célé

La Ville de Figeac a saisi l'opportunité d'acquérir un jardin de 910 m² en bordure du Célé, pour 2 500 €.

Cette parcelle présente plusieurs intérêts :

- située chemin des Condamines qui mène aux serres municipales, cette parcelle borde un virage à angle droit, qui pourrait être aménagé pour plus de sécurité en espace de stationnement et/ou de réserve,
- les terrains situés en face de cette parcelle, rive opposée du Célé, appartenant à la Ville (jardins familiaux, espace pique-nique), cela permettrait, à plus long terme, d'aménager une passerelle piétonne enjambant le Célé.



AMÉNAGEMENT

Acquisition foncière

d'un terrain avenue Pompidou

Deux parcelles de terrain situées au 29 avenue Georges Pompidou, d'une superficie totale de 1 853 m² ont été cédées gratuitement à la Ville de Figeac.

Cette cession va offrir à la commune l'opportunité de pouvoir aménager un parking dans ce quartier qui manque cruellement d'espaces de stationnement public, notamment les jours de manifestation sur la plaine de Londieu.



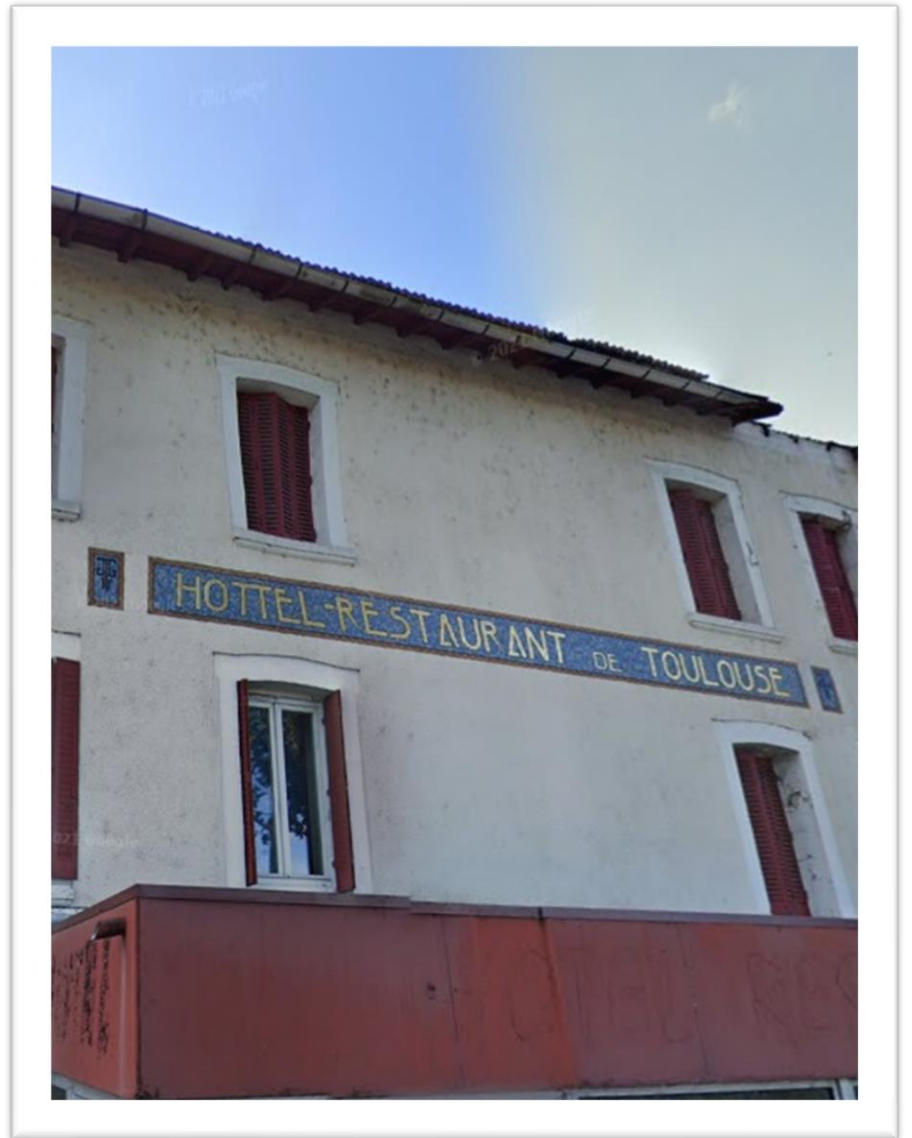
ACTION SOCIALE ET SOLIDAIRE **Transformation de l'ancien Hôtel** **« Le Toulouse »**

L'Office public LOT HABITAT a acquis l'ancien hôtel situé 4 avenue de Toulouse à Figeac afin de le transformer en pension de famille.

Cette opération nécessite pour LOT HABITAT de contracter un emprunt de 997 380 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation que la Ville accepte de garantir à hauteur de 50%.

L'association « Comité d'études et d'information pour l'insertion sociale (CEIS) » a été désignée pour en être le gestionnaire.

Pour l'aider à équiper les 13 logements envisagés, le Conseil municipal a décidé d'allouer à l'association une subvention exceptionnelle de 13 000 €.



ACTION SOCIALE ET SOLIDAIRE

Soutien à l'opération

« Des KMS pour apaiser leurs maux »

Le Conseil municipal a décidé d'apporter son soutien à l'opération « Des KMS pour apaiser leurs maux », un défi que s'est lancé Jean-Louis MARTINEZ, sous-officier à la retraite, ancien combattant et Médaillé Militaire.

Depuis le 1^{er} mai 2024, Jean-Louis MARTINEZ parcourt la France à pied afin de sensibiliser le grand public à la cause des blessés des forces armées, de la police et des pompiers. Son passage à Figeac est prévu le 29 septembre.

Les 150 euros de la Ville de Figeac rejoindront la cagnotte qu'il a lancé sur Leetchi et dont les dons seront reversés à deux associations venant en aide aux post-traumatiques de France, militaires de carrière, pompiers, gendarmes :

- une association pour les blessés physiques et psychiques des armées « Les Invaincus »
- une association bretonne soutenant les sapeurs-pompiers blessés « Breizh Thin Red Line »



Conseil municipal 2024 Ville de Figeac n°5 – 23 septembre 2024

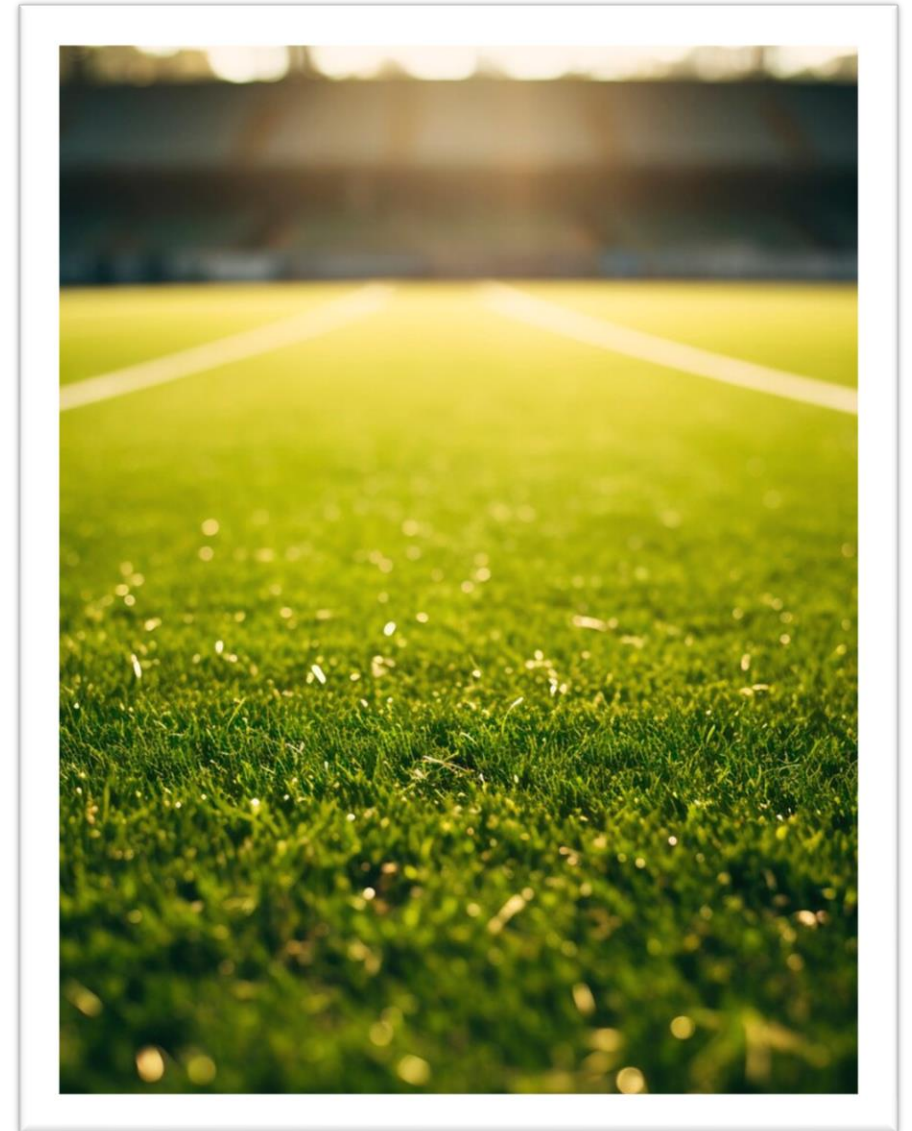


SPORT

Soutien aux clubs fanion

La Ville apporte son soutien financier à :

- l'association Groupe Sportif Figeacois (GSF) pour l'organisation d'une rencontre du Championnat de France de Fédérale 3, le 29 septembre 2024 (FIGEAC vs RODEZ). Le montant de ce parrainage s'élève à 3 600 €.
- l'association Figeac Capdenac Quercy Football Club (FCQFC) pour l'organisation d'un match de gala se déroulant à Figeac le 19 octobre 2024 (FIGEAC vs CAHORS). Le montant de ce parrainage s'élève à 1 200 €.



ENVIRONNEMENT

Du photovoltaïque sur le domaine de l'aérodrome de Figeac-Livernon

Face aux nombreuses sollicitations, la Ville lance un appel à manifestation d'intérêt afin de sélectionner le meilleur opérateur et les conditions les plus favorables pour développer un projet de production d'énergie solaire renouvelable sur le domaine de l'aérodrome de Figeac-Livernon, propriété de la commune.

La Ville publiera un avis de publicité qui précisera les contraintes d'exploitation aéronautiques, les enjeux environnementaux et paysagers, les conditions financières à la charge du demandeur, les critères de sélection et les conditions d'attribution.

En contrepartie, la commune bénéficiera d'un loyer annuel d'indemnités d'immobilisation ainsi que de retombées fiscales.



Nouvelle élue au sein du Conseil municipal

Suite à la démission pour raisons professionnelles de Léa BOLLER, élue de la liste majoritaire « Figeac Ensemble », Raymonde LAFON devient Conseillère municipale.

